

L'agriculture

lisation et un ministre doté de véritables pouvoirs pourrait mettre fin au marasme et à l'incertitude que nous connaissons depuis dix ans.

M. Ralph Ferguson (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur l'Orateur, je crains de ne pouvoir souscrire aux observations du député de Carleton-Charlotte (M. McCain) ou du député de Regina-Ouest (M. Benjamin) à propos du consciencieux et infatigable ministre de l'Agriculture (M. Whelan) et des efforts qu'il déploie actuellement pour secourir les producteurs qui se trouvent dans une situation précaire face aux établissements bancaires du Canada.

Aujourd'hui encore, un exploitant de silo a réclamé mon aide: il risque de devoir céder à un syndic la gestion de son entreprise, non pas en raison d'un manque de capitaux, mais bien de liquidités. On lui avait imposé le syndic de faillite au beau milieu de la récolte de maïs pour la simple raison qu'il avait négligé d'effectuer un des remboursements mensuels de son prêt hypothécaire. Encore à titre d'exemple, un autre agriculteur de ma région s'est adressé à moi aujourd'hui. Une banque lui réclame un taux d'intérêt de 30 p. 100, car il accuse du retard dans ses paiements. Je voudrais rappeler aux députés qu'en vertu de la loi sur les banques, l'inspecteur général des banques est tenu, entre autres obligations, d'intervenir à titre de protecteur du citoyen et d'examiner de près pareils abus et conflits entre le prêteur et l'emprunteur. Croyez-moi, ce fonctionnaire est à notre disposition, et son intervention se révèle efficace dans des cas semblables.

Les problèmes actuels qu'éprouvent certains secteurs de notre économie agricole, particulièrement dans l'Est du pays, s'expliquent peut-être en raison des récoltes exceptionnelles que nous avons eues dans l'Ouest du pays, dans la plupart des régions du Centre et dans les Maritimes. Ces récoltes exceptionnelles ont fait baisser les prix. Cette faiblesse des prix s'explique en partie par un excédent prévu au plus fort de la récolte, mais également par la dévaluation des monnaies étrangères. Par exemple, la livre anglaise a connu cette année une baisse de 21 p. 100, le franc français, de 20 p. 100, et le mark allemand, de 18 p. 100 par rapport au dollar canadien. Quand la valeur de ces monnaies faiblit, naturellement, les vendeurs établissent un prix en conséquence et le cultivateur finit par absorber la perte.

En outre, le coût des facteurs de production est plus élevé en raison de l'augmentation des prix de l'énergie et des taux d'intérêt. Encore une fois, on ne saurait méconnaître que les décisions prises dans d'autres régions du globe ont des effets marqués sur la structure des prix au Canada, particulièrement en ce qui concerne les produits non régis par des organismes de commercialisation ou une autorité semblable qui fixerait les prix en fonction du coût de production avec un profit raisonnable pour le producteur.

En fait, Alvin Toffler, l'auteur de «Third Wave», signale qu'on ne saurait plus, pas plus au Canada qu'ailleurs dans le monde, échapper complètement aux décisions politiques qui sont prises à l'étranger, car nous servons non plus seulement

notre marché intérieur, mais aussi un marché à l'échelle de la planète.

Fait intéressant, la stabilité de ces produits dans le cadre de notre programme national de commercialisation des produits agricoles ou de la loi applicable en ce domaine—ces produits qui sont assujettis à la formule des coûts de production—n'est pas mise en péril autant que les produits écoulés selon le régime de la libre entreprise. Je veux parler en l'occurrence de la volaille, des viandes, des œufs et du lait. Permettez-moi de dire à ceux qui s'opposent à ces plans sous prétexte que la formule d'établissement des coûts de production comporte des contingents d'une valeur élevée qu'il n'existe pas de contingents au niveau national. S'il y en a, c'est uniquement au niveau provincial. Par conséquent, ces valeurs n'entrent pas dans les formules d'établissement des coûts de production et, partant, ne constituent donc pas des frais pour le consommateur. Ce qui se passe, c'est que la production est planifiée tant en fonction des marchés domestiques qu'étrangers à un prix qui est à la fois raisonnable aussi bien pour le producteur que pour le consommateur.

Peut-être devrais-je me référer à l'étude effectuée en 1979 par M. A. Cayer, dans laquelle il comparait le prix des œufs au Canada et aux États-Unis, tant au niveau du producteur que du consommateur. Le producteur canadien recevait plus que son homologue américain, mais le consommateur canadien payait moins. Par exemple, la ménagère torontoise payait ses œufs moins cher que la ménagère newyorkaise. Nos producteurs bénéficiaient d'une marge de manœuvre plus étroite entre le prix à l'exploitation agricole et le prix à la consommation, pour le plus grand bien de la société.

Au contraire, certains producteurs, notamment les producteurs de viande de bœuf, ne bénéficient pas d'un contre-poids de ce genre sur le marché. Par conséquent, ici, au Canada, il y a très peu de chaînes de supermarchés, mais celles que nous avons sont importantes, et lorsqu'elles décident d'accroître leur marge de profits—c'est-à-dire la marge entre le prix à l'exploitation agricole et le prix de vente—le producteur en souffre. Je pense que la guerre des prix que se livrent actuellement les supermarchés en Ontario se traduira malheureusement par des bénéfices ou des revenus réduits pour les producteurs de bovins ontariens. Je crois bien, monsieur l'Orateur, que les seuls produits dont ils ne baisseront pas le prix sont justement les produits qu'ils doivent importer, et ce sont les consommateurs qui vont casquer. La semaine dernière, à deux reprises, un très important négociant en bovins s'est retiré du marché au cours de l'après-midi et a fait chuter les prix de près de \$6 par quintal, désorganisant le prétendu régime de libre concurrence. Ce n'est là que l'amorce de la chute du prix des animaux gras qui va ajouter aux difficultés des éleveurs bovins canadiens.

● (2110)

J'élève moi-même des bovins et des poules. Je connais les problèmes que cela pose, et si je devais abandonner une de ces deux activités j'abandonnerais certainement l'élevage bovin en attendant que l'on mette de l'ordre dans le système de commercialisation.